

CONSEIL DE QUARTIER « CENTRE VILLE-PETIT VAL »

Jeudi 21 décembre 2017

Membres du Conseil de quartier :

Ville de Sucy-en-Brie

Présidente : Laurence WESTPHAL

Co-président : David CARDOSO

Administration : David PERRE (Directeur du Cabinet du Maire) - Christophe ABRAHAM (Directeur de l'Aménagement, de l'Éducation et du Développement durable) – AVE Angéline (Responsable Voirie) - Nathalie BARISIEN (Assistante de direction à la DGS et secrétaire de séance)

Invitée : Anne-Marie BOURDINAUD – Conseillère municipale en charge de la Mobilité urbaine et du Numérique

Collège des habitants

Présents : V. BALLET, A. CELLIER, D. DUPONT, C. GAILLARD, S. HAGUET, S. JOUFFREAU, JF. LEONARDI, A. THEVENOT

Absents excusés : JC. DECONNINCK, JP. DUPUY, JC. HUBERT, F. LAVIALLE, M. LETELLIER, C. LOTERIE

Collège des institutionnels

Présents : M. GUIDI, D. MOREAU

Absents excusés : A. BERGERO, M. DUBOIS, P. POUBEAU

Ordre du jour :

- Point Projet centre-ville
- Construction du réfectoire de l'école du Centre
- Réforme des rythmes scolaires : rentrée 2018
- Circulation et stationnement rue du Clos Bourgoin et de Boissy
- Point Commerces
- Retour sur les travaux de l'été 2017 : halle du Fort, pistes cyclables, voiries

- Sécurité : bilan été 2017

- Questions diverses

| POINTS EVOQUES | CONTENU DES DEBATS |
|---|---|
| <p>Point projet du centre-ville L. WESTPHAL C. ABRAHAM</p> | <p>Depuis la signature du traité de concession avec l'aménageur SADEV94 et suite à l'approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics, plusieurs étapes ont été menées :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réhabilitation de la porte du Château (juin 2017),• Etudes techniques complémentaires,• Fouilles archéologiques sur le parking de l'Espace Jean-Marie Poirier et aux abords du Château,• Lancement de la consultation sur l'îlot A (opération d'habitat d'environ 30 logements en lieu et place de la Place Nationale) avec la réimplantation de la Poste,• Consultations des investisseurs pour le linéaire commercial (début 2018). <p>A venir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Présentation du parti architectural du lot A (architecture à toiture familière bourg ancien/rue du Moutier et architecture d'aujourd'hui côté Parc Montaleau).- Démarrage des travaux du parking de l'espace Jean-Marie Poirier : 180 places en sous-sol et 70 places en surface. Début des travaux : février 2018 pour une durée d'environ un an. Ce parking bénéficiera de deux accès piétons dont un doté d'un ascenseur aux normes PMR. Entrée et sortie par la Promenade Garciot, côté école maternelle Montaleau. Le parking de surface sera également accessible par la Promenade Garciot mais côté Médiathèque. Aménagement paysager caractérisé par une esplanade verte entre le Tribunal et le parking. Précision : priorité à droite en sortie du parking s'agissant d'une rue contrairement à une sortie de parking immédiate. La Promenade Garciot sera toujours accessible aux piétons mais la circulation des bus y sera interdite.- Présentation de l'avant-projet.- Démarrage du chantier de l'îlot A en septembre 2018 (après validation du projet) pour une fin de travaux estimée au printemps 2020. <p>En matière de concertation, poursuite des échanges avec les différents partenaires institutionnels, groupes de travail centre-ville, commerçants et exposition à l'annexe de la mairie.</p> |

Concernant la construction de l'immeuble Place Nationale, respect de l'alignement avec la Médiathèque avec un cheminement entre les deux bâtiments. Elargissement des trottoirs rue Maurice Berteaux pour maintenir la circulation piétons/vélos ainsi que ceux de la rue Pierre Sémard.

Concernant les travaux aux abords du Château, démarrage du chantier estimé au 1^{er} trimestre 2019.

Pendant chaque période de travaux, une opération « tiroirs » sera mise en place en termes de stationnement : 50 places sur le parking du gymnase Montaleau ainsi qu'environ 100 places à l'arrière du Château libérées par les commerçants du marché. Ce parking sera d'ailleurs réorganisé et matérialisé.

En termes de stationnement public, le projet prévoit le maintien des 850 places existantes (au total sur le centre-ville), parking des Remparts inclus. En termes de stationnement privé résidentiel, le projet prévoit environ 530/540 places de stationnement privé dédiées aux nouveaux arrivants mais aussi aux nouveaux commerçants qui s'installeront.

Questions/Réponses :

- *Est-il prévu un parking dédié à la future Poste ? Réponse : un certain nombre de stationnements sera à disposition aux abords de la Poste et notamment en surface au niveau du futur parking de l'espace Jean-Marie Poirier avec des aménagements piétons pour permettre son accessibilité.*
- *Sera-t-il possible d'acquérir ou de louer des places de parking privé pour les habitants du centre-ville ? Réponse : il y aura probablement plus de places de stationnement privées que de logements dans les futures constructions de la ZAC du centre-ville. Vraisemblablement, des parkings privés seront à vendre ou à louer.*
- *Une tolérance vis-à-vis des habitants du bourg ancien pourrait-elle être envisagée par le biais d'un macaron Riverains ? Réponse : le système de macarons pour résidents du bourg ancien n'est pas envisagé. Toutefois, la Ville s'oriente sur un stationnement payant pour les places de parking en sous-sol avec une offre de tarification et des horaires de gratuité pour maintenir le commerce de proximité et un parking de qualité. Il est d'ailleurs constaté que 17 % du stationnement public est utilisé le soir et un taux de possession de voitures par ménage en diminution (étude 2015).*

Avancement Vieux bourg

Rappel du projet :

- Requalification de la place de l'église et de ses abords (stationnement, espaces verts, mobilier urbain, voirie),

| | |
|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Requalification des rues du vieux bourg et aménagement en termes de pavage, dallage et parvis, - Maintien du stationnement matérialisé et réorganisé. <p><i>Descriptif des travaux</i> : voirie, éclairage public, effacement/enfouissement des réseaux électriques, reprise des réseaux d'assainissement eaux usées et pluviales, reprise du mobilier urbain, aménagement paysager.</p> <p><i>Phasage travaux</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Novembre 2017 : démarrage des enquêtes riverains pour l'enfouissement et l'effacement des réseaux électriques et de communication, - Décembre 2017 : délibération du Conseil municipal autorisant la signature du marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation des travaux d'aménagement des espaces publics et du vieux bourg, - Janvier 2018 : présentation de l'avant-projet, - Mi-janvier/Fin février : concertation et exposition, - Juin 2018 : démarrage des travaux de la place de l'église et parvis, rue de Boissy, Cour de la Recette, rue de Brévannes pour l'assainissement - Année 2019 : rue de Brévannes, rues du Moutier, G. Mocquet, de la Porte. <p>Travaux pris en charge par la Ville sauf pour l'assainissement. Durée : environ deux ans. Coût estimé à environ 3 millions d'euros. Aides financières évaluées à environ 1 million d'euros (Région Ile-de-France et Métropole du Grand Paris).</p> <p>L'option de la rue du Temple est en cours de réflexion compte tenu des contraintes (peu de marges de manœuvre en raison du passage des bus et du transfert de la voirie au Territoire (année 2020)).</p> <p><i>Questions/Réponses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Réfection de la rue Lacarrière dans le projet vieux bourg (difficultés pour les piétons) ? Réponse : elle n'est pas prévue en raison de son élargissement impossible au détriment du stationnement.</i> - <i>Statut de la Cour de la Recette ? Réponse : il s'agit d'un espace du domaine public de la Ville. Cet espace restera du domaine communal avec accès parking et cheminements piétons.</i> - <i>Effacements et enfouissements mal effectués et imposés par Enedis sans autorisation du propriétaire sur façade. Réponse : nous avons reçu des informations à ce sujet et avons demandé à Enedis de trouver des solutions afin de maintenir et de respecter les façades protégées par le PLU. Un</i> |
|--|---|

| | |
|---|---|
| | <p><i>recadrage sera nécessaire auprès des sous-traitants. Les effacements sont effectués sous gouttières pour protéger les façades et ne pas les dénaturer. L'attention des opérateurs de radiotéléphonie sera attirée car en centre-ville de nombreux câbles pour la fibre sont mis en place de façon très aléatoire sur façades. Pour tout problème rencontré concernant les effacements ou enfouissements des réseaux, il est conseillé de contacter les services techniques de la Ville. Toutefois, l'effacement est privilégié sur façade pour une raison de coût.</i></p> <p>- Arrivée des compteurs Linky ? Réponse : l'installation de ces compteurs n'est pas d'actualité sur Sucy à ce jour.</p> <p><u>Réfection Placette du Clos de Pacy</u> La placette du Clos de Pacy a subi de gros travaux d'étanchéité de la dalle. Ils ont été pris en charge par la copropriété avec une aide de la Région Ile-de-France à hauteur de 50 %. Il est rappelé que la place est privée à usage public. Fin de travaux : fin décembre/début janvier 2018 avec la mise en place du mobilier urbain et plantation de végétaux. Il est signalé un problème récurrent relatif à la présence de pigeons avec une inquiétude pour les candélabres posés. Même constat dans le parking du marché et sur le marché avec un problème d'hygiène et de santé. Cette problématique sera à prendre en compte lors des travaux du marché de Sucy.</p> |
| <p>Construction du réfectoire de l'école du Centre C. ABRAHAM</p> | <p>En raison de nombreuses fissures extérieures sur le bâtiment et des désordres trop importants pour effectuer des reprises qui auraient entraîné des travaux trop onéreux, il a été décidé la démolition du bâtiment actuel et la création d'un nouvel équipement composé d'un réfectoire avec un office, une laverie, des vestiaires, une ligne de self et une salle de restauration. Par ailleurs, la perspective du réaménagement du centre-ville avec la venue de nouvelles constructions et donc l'augmentation des effectifs a conduit la municipalité à rendre plus fonctionnel l'accueil périscolaire en intégrant également une salle APPS.</p> <p>Le bâtiment propose une architecture sobre et simple et monolithique dans la continuité du mur de soutènement existant afin de s'intégrer dans le cadre existant. Mise en valeur de la cour de récréation et des bâtiments constitutifs de cette cour. Toitures pourvues d'une végétalisation, plantation d'un arbre de haute tige au centre du patio créé.</p> <p><u>Calendrier travaux :</u> Démarrage du chantier : vacances d'été 2017</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>Livraison : rentrée scolaire septembre 2018 Coût global : environ 2 millions d'euros et subventions accordées d'environ un million d'euros.</p> <p><i>Constats/Observations (Mme Ballet, Mme Guidi) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Baisse du nombre d'élèves à l'école du Centre,</i> - <i>Les projets immobiliers de la ZAC du centre-ville pourraient probablement augmenter les effectifs. Il est répondu que la Ville n'a pas assez de recul pour le savoir, la livraison du premier collectif étant prévue pour 2020. Toutefois, l'école du Centre dispose d'un réel potentiel avec l'ouverture possible de deux classes supplémentaires si nécessaire.</i> - <i>Inquiétude sur la formule self à l'école du Centre et incertitude sur les quantités de nourriture dans les assiettes et sur les retours de plats (pas assez de contrôles, pas assez de personnel). Réponse : 200 enfants déjeunent actuellement sur site en plusieurs services. Les assiettes sont bien équilibrées et qualitatives. Le service est encadré par des animateurs qui contrôlent et incitent les enfants à finir leur plat. Toutefois, les retours d'assiettes sur certains plats sont en effet réels et vont automatiquement à la poubelle. Vigilance et surveillance sont des mots d'ordre pour éviter le gaspillage et sur le bien mangé.</i> |
| <p>Réforme des rythmes scolaires : rentrée 2018 C. ABRAHAM</p> | <p>La Ville revient sur la semaine des 4 jours à la rentrée 2018. Une concertation s'est engagée sur l'organisation de la future semaine de classe à 4 jours en particulier sur les horaires. Dans ce cadre, un questionnaire Parents et Enseignants a été distribué afin de recueillir les avis notamment sur les horaires proposés en maternelle et élémentaire. Le résultat du sondage est favorable au retour à la semaine des 4 jours aussi bien pour les parents que pour les enseignants.</p> <p>Courant janvier 2018 : conseils d'écoles pour présentation des résultats de l'enquête et vote pour avis des conseils.</p> <p>Février 2018 : validation de la nouvelle organisation scolaire.</p> |
| <p>Circulation et stationnement rue du Clos Bourgoin et rue de Boissy AM BOURDINAUD</p> | <p>Suite à un courrier de pétition reçu en octobre dernier relatif à des problèmes de circulation et de stationnement demandant la mise en sens unique de la rue du Clos Bourgoin dans le sens descendant, Madame le Maire a diligenté les services techniques municipaux afin de lancer une étude de stationnement en chicane en limitant au maximum la perte de places et la pose d'îlots au carrefour de la rue de Boissy empêchant ainsi le stationnement à l'intersection de ces deux voies et facilitant le croisement des véhicules.</p> |

| | |
|--|--|
| | <p>La circulation sera maintenue dans les deux sens. Cette mesure pourrait être effective dès le mois de février prochain pour une période d'expérimentation de 6 mois.</p> <p>Concernant la rue de Boissy, mise en place d'un groupe de travail dès le début de l'année 2018 afin d'étudier les problématiques de circulation et de stationnement sur le quartier et y répondre. Toutefois, la solution d'un sens unique ne pourra être retenue.</p> <p><u>Observations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'agit plus d'un problème de circulation que de stationnement, - La mise en sens unique incite le flux et la vitesse des véhicules et déporte le problème ailleurs : un certain nombre de conseillers est donc du même avis que la municipalité, - La mise en place de « banquettes » assez larges pour éviter le stationnement sur une certaine distance de chaque côté de la rue faciliterait ainsi le croisement des véhicules. <p>Mme Bourdinaud est également favorable à cette mesure qui pourra être étudiée et mise en place. Toutefois elle précise que la solution de stationnement en chicane réduira les places de stationnement rue du Clos Bourgoin.</p> |
| <p>Point Commerces D. CARDOSO</p> | <p>Ouverture de 7 commerces en centre-ville depuis janvier 2017, une ouverture en décembre d'un magasin de Prêt à porter rue du Moutier et une ouverture retardée (restaurant indien) : cette dernière devrait avoir lieu courant du 1^{er} trimestre 2018.</p> <p>Perspectives sur deux vacances de commerces : une ouverture d'une épicerie Bio Place du Village et une ouverture de commerce (ex local Blin).</p> <p>Il est constaté par un certain nombre de conseillers plus de dynamisme commercial depuis un certain temps ce qui est plutôt encourageant pour le centre-ville. Ce dynamisme annoncé à travers le projet centre-ville conduit des commerçants à s'interroger sur l'ouverture d'un commerce ! En effet, de nouveaux commerçants se projettent et réfléchissent avec les services municipaux à des ouvertures prochaines.</p> <p><u>Question/Réponse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le devenir du local la Palette d'Or ? Réponse : à l'arrière de ce local, il s'agit d'une clinique. En</i> |

| | |
|--|---|
| | <p><i>façade, la municipalité a demandé au propriétaire de procéder à des travaux et de s'engager sur une ouverture de commerce afin de ne pas casser le linéaire commercial.</i></p> <p>Il est précisé que des contentieux « commerces » sont toujours en cours.</p> |
| <p>Retour sur les travaux Eté 2017 AM BOURDINAUD</p> | <p><u>Halle du Fort</u> : afin de résoudre les problèmes de nuisances de voisinage et pour répondre à certaines associations en attente de relogement, il a été décidé d'aménager cet espace et de procéder à quelques travaux réalisés pour l'essentiel par les services municipaux. Ces travaux ont consisté à créer une salle de convivialité, des sanitaires, une cuisine aux normes ERP, un local technique. Le local végétalisé a été édifié afin d'éviter les tags. La halle du Fort est mise à disposition de façon récurrente à trois associations (2 AMAP et 1 GAEL) mais elle pourra être ouverte à d'autres associations ou pour des manifestations de façon ponctuelle.</p> <p><u>Pistes cyclables et travaux de voirie réalisés :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Allée des Doves : piste partagée piétons/vélos sur trottoir et stationnement matérialisé afin d'améliorer l'accès aux collégiens. - Fort/Haute maison/Centre-ville avec plateau surélevé av Winston Churchill. - Mail du Fort : piste partagée piétons/vélos afin d'accéder au collège du Fort depuis l'avenue Charles de Gaulle. Eclairage et aménagement paysager en cours de réflexion. - Matérialisation au sol du stationnement au niveau du parking du collège du Fort. <p>Dans la continuité, il est indiqué que le principe d'une piste cyclable rue Montaleau est acté.</p> <p>Mme Dupont demande si la réfection des trottoirs de la rue Montaleau sera effective. Mme Bourdinaud répond qu'elle le sera à la livraison du projet immobilier Diagonale prévue en 2019.</p> <p>Mme Ballet demande la date de livraison du projet Les Villas du Fort. Mr Perre répond qu'elle est prévue pour décembre 2018.</p> |
| <p>Bilan Sécurité Eté 2017 L. WESTPHAL D. PERRE</p> | <p>La vidéo surveillance sur les entrées et sorties de ville fonctionnent bien y compris les caméras dans le quartier. Ce dispositif a permis d'élucider quelques affaires et donne de bons résultats. La verbalisation est pérenne (des contrôles radar ont été effectués sur des axes très fréquentés). Les faits de délinquance sont</p> |

plutôt en baisse depuis le début d'année 2017 par comparaison à la même période de l'année en 2016.

Signalements/Questions

- *Réel effort des ASVP (agent de surveillance de la voie publique) concernant le problème de mendicité aux abords du monoprix et remerciement à la Ville. Mr Perre précise qu'il est impossible juridiquement de prendre un arrêté d'interdiction mais qu'il est possible de prendre des arrêtés sur une période ciblée et sur un périmètre restreint ; c'est ce qui a été fait par les services.*
- *Attroupement de jeunes sur les aires de jeux du parc Montaleau avec dégradations et déchets au sol. Ces incivilités ont lieu surtout l'été. Quid de l'intérêt de la caméra de vidéosurveillance. Mr Perre indique que des rondes sont effectuées régulièrement par la Police municipale, des interventions ont lieu si nécessaire en cas de troubles. Quant à l'ensemble des caméras, il est indiqué la présence d'agents de la Police municipale pour visualiser les images pendant les jours de fonctionnement. En dehors des horaires d'ouverture du service, les images sont enregistrées permettant ainsi d'élucider certaines affaires. Toutefois, seule la Police nationale peut extraire les images sur réquisition. Il est également ajouté que les opérateurs de vidéo surveillance comme les équipes de la Police municipale sont en fonction le samedi.*
- *Non-respect de la priorité à droite rue de la Cité verte à l'angle de l'école de la Cité verte, conduites excessives, attroupement de jeunes, détérioration de l'abri bus de l'avenue Georges Pompidou, non-respect du passage piétons, incivilités et manque de sécurité. Mme Guidi déplore le manque certain de contrôles et d'interventions de la Police municipale et de la Police nationale et se demande l'utilité de la caméra de vidéosurveillance située sur cet axe très fréquenté.*

Mme Westphal indique que la mise en place d'un stop rue de la Cité verte n'est pas envisageable en raison de la circulation dense à cet endroit. Cela ne ferait que bloquer les véhicules et créer des bouchons. Quant au mode de fonctionnement de la caméra, celle-ci a plusieurs possibilités de vues d'ensemble et a fait l'objet de réquisitions de la Police nationale une quinzaine de fois et ce depuis le début de l'année 2017. Par ailleurs, la Police municipale a traité un certain nombre de demandes sur le quartier depuis janvier dernier. Le système de caméras de vidéosurveillance assure une couverture sur des axes stratégiques ce qui permet d'appréhender des individus en infraction.

Mme Guidi souhaite que des patrouilles soient renforcées sur site, notamment devant l'abri de bus. Elle souhaite également que l'emplacement du passage piéton, très dangereux, soit repensé et déplacé car lorsque les bus s'arrêtent pour déposer et prendre des usagers, les véhicules doublent et ne prètent pas

| | |
|---|--|
| | attention aux traversées piétons. Des accidents ont été déplorés récemment. |
| <p>Questions diverses</p> <p>L. WESTPHAL AM BOURDINAUD</p> | <p><i>Sécurisation Stop croisement rue de Brévannes / rue du Moutier</i></p> <p>Mr Haguet signale que le miroir posé rue de Brévannes a permis une certaine amélioration de la visibilité, toutefois ce croisement reste très dangereux et accidentogène en raison de l'inobservation de l'arrêt imposé par le panneau stop. Les automobilistes ne le respectent toujours pas et coupent même sur le trottoir. Il suggère la matérialisation au sol d'un passage piéton et demande le renforcement des contrôles par la Police municipale. Par ailleurs, il constate également la circulation encore fréquente de camions à vive allure rue de Brévannes. Il est également signalé la dégradation des panneaux ainsi que celui du stop. Cette dernière information sera relayée aux services concernés.</p> <p>Mme Westphal indique qu'à l'occasion des travaux du bourg ancien, des travaux seront entrepris en amont de la rue de Brévannes afin d'améliorer et réduire la circulation. Elle indique également que les motards de la PM a fait de nombreux points fixes sur site à proximité du stop et qu'aucune infraction n'a été constatée. A la demande des commerçants, un radar pédagogique a même été mis en place courant novembre rue du Moutier.</p> <p>Mr Haguet souligne que cet outil ne fait pas ralentir la vitesse et souhaite une solution.</p> <p>Mme Bourdinaud conclut en indiquant que des solutions vont être apportées mais qu'il s'agira de travaux provisoires compte tenu du projet du bourg ancien.</p> |
| <p>Madame la Présidente remercie les membres du Conseil de quartier pour leur participation et lève la séance.</p> | |